

Enseignement Agricole, le « choc des Savoirs », c'est TOUJOURS NON !



unies&engagées pour le service public et ses agent-e-s
pour la transformation sociale et environnementale

Paris, le 31 mai 2024,

La DGER a annoncé au CNEA que les prépa-lycées ne se mettraient pas en place à la rentrée prochaine faute de temps et de moyens.

Pas un regret, loin de là, mais un symbole de plus du décrochement de l'EAP, du fait qu'il soit laissé de côté par l'Éducation Nationale ! Pas mieux de ce point de vue du côté des lycées maritimes, avec un ministère de l'environnement qui annonce la mise en place... d'une classe en Bretagne pour l'ensemble des LPM de France. Sans commentaire !

Le CHOC DES SAVOIRS, ce n'est pas que les prépa-lycées !

À partir de la rentrée 2024, d'autres mesures seront mises en

œuvre :

- les évaluations nationales : la généralisation des évaluations nationales du CP à la seconde se fera à la rentrée prochaine. Clef de voûte du système, ces évaluations structurent les attendus des nouveaux programmes (des cycles 1 et 2, à cette étape), légitiment des démarches pédagogiques inefficaces et servent d'outil de tri des élèves et de contrôle des pratiques enseignantes.
- le programme d'Intelligence Artificielle à destination des classes de seconde : les élèves seront accompagné·es (sic), à la maison, d'un outil d'IA de remédiation ou d'approfondissement en français et en mathématiques.
- les groupes à effectifs réduits en français et en mathématiques en seconde et première professionnelles – comme annoncé initialement dans le cadre de la réforme du lycée pro.
- la mise en place de mentions en CAPA : pour les élèves obtenant le diplôme au premier groupe d'épreuves, en fonction de leur moyenne.
- la réforme du DNB : le diplôme conditionnera l'accès direct au lycée – l'année 2024 étant expérimentale avec uniquement des élèves volontaires pour entrer en prépa lycée, les autres pouvant une année encore accéder au lycée sans le brevet.
- les enseignant·es auront désormais le dernier mot pour le redoublement et pourront recommander, voire prescrire des dispositifs de remédiation comme les stages de réussite.

À ce jour, SILENCE du côté de notre Ministère : toujours pas de consignes sur ces dispositifs !